# SECTEUR DE FORMATION 06 - CHIMIE ET BIOLOGIE

TECHNIQUES DE LABORATOIRE (DEC 210.A0)

**TABLEAUX D'HARMONISATION** 

Secteur des affaires collégiales et interventions régionales Direction générale des affaires collégiales et des relations de travail Direction de la formation technique Février 2025

# **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie analytique et Techniques de procédés industriels	4
Techniques de procédés industriels et Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie analytique	
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	7
Techniques de laboratoire, voie de spécialisation A – Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique et Technologie de la production pharmaceutique	9
Technologie de la production pharmaceutique et Techniques de laboratoire, voie de spécialisation  A – Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique	10

#### Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de laboratoire* (DEC 210.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

#### Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de laboratoire* (DEC 210.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques de procédés industriels (DEC 210.D0);
- Technologie de la production pharmaceutique (DEC 235.C0).

#### Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

<sup>1</sup> Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.



**Programme de provenance :** Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie

analytique 2001

Programme de destination : Techniques de procédés industriels

2019

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie analytique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de procédés industriels* si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

### Techniques de laboratoire 2001 DEC – 210.A0 voie de spécialisation B – Chimie analytique 27 compétences, 1 995 heures

# Techniques de procédés industriels 2019 DEC - 210.D0 24 compétences, 1 920 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01DQ	Utiliser les outils mathématiques nécessaires aux analyses	018Y	Résoudre des problèmes de mathématiques liés aux procédés
01DS	Utiliser les principes de chimie générale nécessaires à l'interprétation des analyses	01E9	Effectuer des analyses de chimie inorganique
et			
01EU	Réaliser des analyses de chimie inorganique et organique par des méthodes d'analyse manuelle et instrumentale		
et			
01E1	Préparer des solutions		
01E3	Identifier des molécules organiques	01FZ	Effectuer des analyses de chimie organique
et			
01DY	Réaliser des analyses de chimie organique et de biochimie par spectrométrie moléculaire		
et			
01DZ	Réaliser des analyses de chimie organique et de biochimie par chromatographie instrumentale		

Programme de provenance : Techniques de procédés industriels

2019

**Programme de destination :** Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie

analytique

2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de procédés industriels* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de laboratoire, voie de spécialisation B – Chimie analytique* si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

# Techniques de procédés industriels 2019 DEC - 210.D0 24 compétences, 1 920 heures

# Techniques de laboratoire 2001 DEC - 210.A0 voie de spécialisation B - Chimie analytique 27 compétences, 1 995 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01GP	Effectuer des essais physiques et physico-chimiques	01DV	Prendre des mesures physicochimiques
01PC	Intervenir en matière d'assurance qualité d'une production	01E0	Assurer la qualité du travail
et			
015Z	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité		
01E9	Effectuer des analyses de chimie inorganique	01E1	Préparer des solutions
01E9	Effectuer des analyses de chimie inorganique	01DT	Interpréter des protocoles d'analyse
et			
01FZ	Effectuer des analyses de chimie organique		
01PD	Analyser le fonctionnement de procédés types industriels	01EL	Caractériser des procédés chimiques utilisés dans les principales industries québécoises



Programme de provenance : Techniques de laboratoire, voie de spécialisation A –

Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique

2001

**Programme de destination :** Technologie de la production pharmaceutique

2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de laboratoire, voie de spécialisation A – Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique* peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celles du programme *Technologie de la production pharmaceutique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de laboratoire
2001
DEC - 210.A0
voie de spécialisation A - Biotechnologies
31 compétences, 2 055 heures
voie de spécialisation B - Chimie analytique
27 compétences, 1 995 heures

Technologie de la production pharmaceutique 2007 DEC - 235.C0 22 compétences, 1 935 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01E2	Faire le traitement statistique de données	01E2	Faire le traitement statistique de données

**Programme de provenance :** Technologie de la production pharmaceutique

2007

**Programme de destination :** Techniques de laboratoire, voie de spécialisation A –

Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique

2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie de la production* pharmaceutique peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celles du programme *Techniques de laboratoire, voie de spécialisation A – Biotechnologies et voie de spécialisation B – Chimie analytique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la production pharmaceutique 2007 DEC - 235.C0 22 compétences, 1 935 heures Techniques de laboratoire
2001
DEC - 210.A0
voie de spécialisation A - Biotechnologies :
31 compétences, 2 055 heures
voie de spécialisation B - Chimie analytique :
27 compétences, 1 995 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01E2	Faire le traitement statistique de données	01E2	Faire le traitement statistique de données